



## Passeport biométrique (sur rendez-vous uniquement)

Pour toute demande de renseignement ou de rendez-vous, merci de contacter le : **01 39 37 44 09**  
**Plage de rendez-vous le mardi de 15h30 à 18h40 et le mercredi de 15h30 17h15 et le samedi de 9h00 à 11h30.**

Lors de votre rendez-vous, vous devrez vous présenter au service de l'Etat Civil muni de votre **dossier complet**, à savoir :

| Pièces à fournir pour les personnes mineures :   | Pièces à fournir pour les personnes majeures :   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire CERFA N°12101 dûment rempli<sup>1</sup></li> <li>- Une copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur en <b>original</b>.</li> <li>- 1 photo d'identité <b>récente</b> de format 3,5 x 4,5 cm, de face, et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur, <b>le visage en gros plan</b> ( pas de photomaton, ni de photo scannée).</li> <li>- Selon la situation, la preuve de la nationalité française (<b>original + photocopie*</b>).</li> <li>- Un justificatif de domicile du représentant légal de <b>moins de 3 mois (original + photocopie*)</b>.</li> <li>- Des timbres fiscaux pour un montant de<sup>2</sup> : <ul style="list-style-type: none"> <li><b>17 Euros</b> avec photo (<b>moins de 15 ans</b>)</li> <li><b>20 Euros</b> sans photo (<b>moins de 15 ans</b>)</li> <li><b>42 Euros</b> avec photo (<b>de 15 à 18 ans</b>)</li> <li><b>45 Euros</b> sans photo (<b>de 15 à 18 ans</b>)</li> </ul> </li> <li>- Une pièce d'identité du représentant légal (<b>original + photocopie*</b>)</li> <li>- Le livret de famille</li> <li>- Selon les cas, la photocopie* du jugement de divorce fixant l'autorité parentale sur le mineur, ou le jugement de tutelle.</li> <li>- Une pièce d'identité du mineur</li> <li>- Passeport périmé en cas de renouvellement.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>PRESENCE DE L'ENFANT</u></b><br/><b><u>ET DE SON REPRESENTANT LEGAL</u></b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire CERFA N°12100 dûment rempli<sup>1</sup></li> <li>- Une copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur en <b>original</b>.</li> <li>- 1 photo d'identité <b>récente</b> de format 3,5 x 4,5 cm, de face, et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur, <b>le visage en gros plan</b> ( pas de photomaton, ni de photo scannée).</li> <li>- Selon la situation, la preuve de la nationalité française (<b>original + photocopie*</b>).</li> <li>- <b><i>Vous avez un justificatif de domicile à votre nom :</i></b><br/>Fournir la photocopie du document datant de moins de 3 mois accompagnée de l'original.*<br/><b><i>Vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom :</i></b><br/>Fournir Attestation de l'hébergeant accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité recto verso et justificatif de domicile à son nom de moins de 3 mois.*</li> <li>- Des timbres fiscaux pour un montant de : <ul style="list-style-type: none"> <li><b>86 Euros</b> (2) avec photo</li> <li><b>89 Euros</b> (2) sans photo</li> </ul> </li> <li>- Photocopie et original * d'un <b>document officiel avec photo</b> permettant de justifier de l'identité du demandeur (carte nationale d'identité, carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire, permis de chasser, etc...)</li> <li>- Passeport périmé en cas de renouvellement</li> </ul> |

\* ATTENTION : aucune photocopie ne vous sera faite sur place.

La **remise du passeport** se fera sans rendez-vous, en présence du demandeur, et pour l'enfant de plus de 6 ans, pour prise d'empreintes.

<sup>1</sup> à retirer en mairie (de domicile ou autre)

<sup>2</sup> avec un affranchissement n'excédant pas 6 timbres.

**ATTENTION.** En cas de renouvellement de votre passeport électronique (changement d'adresse, port d'enfants) vérifier qu'il n'est pas encore en cours de validité. Dans ce cas aucun timbre fiscal ne serait à fournir.